



EANA ISOLÉ DANS SA CLASSE

LYCÉE GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE

Préparer un élève allophone nouvellement arrivé (EANA) aux examens et plus particulièrement à l'épreuve anticipée de français du baccalauréat (EAF)

Ce document à destination des enseignants de lycées a pour objectif d'aider les équipes d'établissement, et plus particulièrement des enseignants de lettres, à accompagner tout au long de l'année un EANA à se présenter dans les meilleures conditions possibles à l'examen du baccalauréat et, spécifiquement, à l'épreuve anticipée de français.

■ RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Note de service du 13-12-2023, BO du 18 janvier 2024 : « Autorisation d'utiliser un dictionnaire bilingue pour certaines épreuves des examens scolaires et de certifications pour les élèves allophones nouvellement arrivés en France (EANA) à compter de la session 2024 » :

Partie introductive : « À compter de la session d'examen 2024, les élèves allophones nouvellement arrivés en France (EANA) sont autorisés à utiliser un dictionnaire bilingue aux épreuves d'enseignement général et technologique de certifications de collège et de lycée. »

Note de service du 21-12-2023, BO du 11 janvier 2024 : Baccalauréat général et technologique, « Prise en compte de la spécificité des parcours de certains candidats » :

Partie 5C : « Dans le cadre d'un parcours construit en vue d'une acquisition progressive des connaissances et des compétences du programme de première, les élèves allophones nouvellement arrivés (EANA) inscrits en classe de première générale ou de première technologique, dont l'emploi du temps comprend un volume horaire important dévolu à l'apprentissage accéléré du français langue seconde (FLS) ne leur permettant pas de suivre tous les enseignements obligatoires prévus par la réglementation, peuvent être autorisés à effectuer leur classe de première en deux ans. »

■ POUR SÉCURISER LE PARCOURS DE L'ÉLÈVE, L'ÉQUIPE DE DIRECTION :

- anticipe une éventuelle difficulté administrative (pièces d'identité acceptables) auprès des administrations compétentes (L'Éducation nationale n'est pas compétente pour juger de la régularité de ces pièces). La circulaire n° 2002-063 du 20-3-2002 « Modalités d'inscription et de scolarisation des élèves de nationalité étrangère des premier et second degrés » précise qu'un jeune étranger scolarisé a le droit de s'inscrire à un examen. S'il n'est pas en mesure d'obtenir une pièce d'identité, il pourra présenter un certificat de scolarité très récent, avec une photographie, certifié par le chef d'établissement d'origine ;
- s'assure que les appréciations du bulletin scolaire donnent une visibilité sur le parcours de l'EANA et la progression de ses apprentissages, qu'il bénéficie ou non d'un soutien linguistique spécifique. En effet, ces appréciations attesteront de la prise en compte de ce besoin pédagogique dû à la situation d'allophonie durant l'année et motive la demande d'autorisation du dictionnaire bilingue lors de la passation de l'examen ;
- effectue auprès de la DEC la demande d'usage du dictionnaire bilingue (cf. circulaire), qui est de droit pour toutes les épreuves du baccalauréat, en contrôle continu comme ponctuelles et qui permet de transmettre l'information au correcteur par l'ajout d'un signe distinctif (Cf Note fonctionnelle de CYCLADES Lot v12.9.0.0 - Session 2024, p.3) ;
- s'assure que le livret scolaire du lycéen (LSL) comporte explicitement la mention « élève allophone nouvellement arrivé scolarisé en France depuis le... », soit dans la partie consacrée au français, soit dans la partie « avis final » ;
- envisage l'acquisition d'un fonds documentaire spécifique : dictionnaires illustrés, bilingues, versions adaptées, simplifiées ou traduites des œuvres au programme.

■ POUR PRÉPARER L'EANA À L'EXAMEN

Tous les enseignants

- sont attentifs, dans une démarche d'évaluation positive, à proposer à l'EANA des évaluations adaptées à son niveau de maîtrise du français et à mettre en œuvre un « désétayage » progressif en fonction de ses progrès au fil du temps ;
- (Cf. fiche « Accompagner pédagogiquement un EANA isolé dans sa classe en LGT »)
- autorisent l'élève à utiliser un dictionnaire bilingue en classe et lors des évaluations tout au long de l'année ;
- l'entraînent à n'y rechercher que les mots clés ou empêchant la compréhension globale du texte pour éviter qu'il perde trop de temps à le consulter ;
- lui apprennent à s'appuyer sur le contexte pour s'approcher du sens d'un mot.

Les démarches de différenciation présentées ci-dessous pour la préparation à l'EAF peuvent être adaptées dans l'ensemble des disciplines où la compréhension et la production d'écrits longs sont prédominantes.

Le professeur de lettres

Il facilite l'entrée dans la lecture des œuvres et des textes du programme en diversifiant les approches autant que possible :

- supports audio ou vidéo (versions audio, adaptations théâtrales, cinématographiques ; transposition en bandes dessinées ou en romans graphiques des œuvres intégrales) ;
- textes enrichis, traduits, simplifiés, synthétisés ;
- recours à un traducteur en ligne comme facilitateur de l'appropriation des extraits ;
- recours au dictionnaire monolingue français, illustré ou bilingue de manière régulière ;
- autorisation d'annoter les textes dans la ou les langues de son choix, en mobilisant la schématisation ou l'illustration pour en faciliter l'appropriation ;
- utilisation de la fonction « lecture à voix haute » du traitement de texte ou d'un outil numérique permettant à l'élève, malgré la voix synthétique, d'accéder au modèle sonore du document tout en effectuant la lecture des yeux ;
- version audio modélisante de chacun de extraits présentés (lu par l'enseignant ou un élève de la classe, etc.) ;
- systématisation des reformulations orales du texte lu pour que l'EANA puisse partager ses représentations et son niveau de compréhension dans un contexte sécurisé et bienveillant ;
- distribution en amont du plan de l'étude (titre des parties et sous-parties) pour en faciliter le suivi, la prise de note intégrale étant très difficile en phase d'apprentissage de la langue ;
- constitution d'un lexique spécialisé.

Exemple d'étagage dégressif dans la compréhension de texte :

En début d'année scolaire, fournir à l'élève, en amont de la séance, le texte qui sera travaillé en classe avec un repérage limité (surlignage) de mots essentiels à la compréhension lui permettant :

- d'accéder au sens global du texte
- d'apprendre à sélectionner le sens d'un mot polysémique en fonction du contexte

Au cours de l'année, l'amener progressivement à relever lui-même les mots du texte permettant sa compréhension globale.

Il accompagne l'EANA dans sa préparation à l'épreuve écrite :

- **En série générale**, l'apprentissage de la dissertation est à privilégier. La dissertation sur œuvre est, pour un élève allophone nouvellement arrivé, généralement plus aisée que le commentaire : l'œuvre est connue, des sujets dont il pourra s'inspirer ont été travaillés pendant l'année. Il est donc tout à fait possible et même souhaitable de l'entraîner davantage à cet exercice (voire exclusivement, en fonction du niveau de l'élève) plutôt que d'essayer de le préparer aux deux types de sujet. Le travail ainsi effectué dans l'année se révélera alors plus aisément mobilisable et transposable le jour de l'examen.

- **En série technologique**, par défaut, le commentaire reste moins inaccessible que la contraction-essai : l'exercice de la contraction, basé sur la reformulation, demande des compétences lexicales et syntaxiques inaccessibles en phase d'apprentissage. Pour l'appropriation progressive du commentaire les étayages présentés ci-dessus restent de mise.

Le professeur s'attache à mettre à disposition de l'élève :

- une « boîte à outils » de phrases et expressions-types, de patrons syntaxiques (outil pertinent qui peut aussi servir à bien d'autres élèves cf. les [exemples](#) de l'académie de Créteil) : comment démarrer l'introduction, introduire le plan, introduire un exemple ou une citation, exprimer une analyse, etc. ;
- un ou deux devoirs entièrement rédigés et avec le plan apparent, qui permettent à l'élève de mieux comprendre l'exercice et la rédaction attendus ; cette ressource s'avère plus efficace que la seule fiche méthode ;
- des commentaires composés rédigés à remettre dans l'ordre (à plus ou moins grande échelle).

Il autorise l'élève qui le souhaite à « brouillonner » dans un premier temps dans la ou les langues de son choix. Exemple : « [Brouillonnage en langue d'origine](#) », site CASNAV de Créteil.

Il accompagne l'EANA dans sa préparation à l'épreuve orale.

Il permet et offre tout au long de l'année de l'année à l'élève :

- l'accès à un modèle de production en interaction réelle (oral blanc; enregistrement vidéo...) qui permet à l'élève de s'approprier le format de l'épreuve ;
- des répétitions spécifiques de chaque partie de l'exercice (lecture + analyse/question de grammaire/présentation d'une œuvre choisie par le candidat) avant que l'élève ne puisse présenter l'exercice complet sous la forme d'un « bac blanc » ;
- le recours à une démarche comparatiste entre la langue première de scolarisation de l'EANA et le français pour traiter la question de grammaire ;
- la réalisation de versions audio d'entraînements, sur une phrase par exemple ;
- l'adaptation dégressive des attendus : présenter d'abord l'analyse de quelques vers ou d'un paragraphe avant de pouvoir présenter l'analyse complète ; pouvoir s'appuyer sur les notes du cours la première fois, etc.

Pour la seconde partie de l'épreuve, l'élève a le même choix que ses camarades, parmi les œuvres intégrales et celles vues en lecture cursive.

Pour la lecture cursive, l'élève peut choisir une œuvre issue de la littérature de son pays d'origine qui corresponde à l'objet d'étude. L'enseignant en informe l'élève pour l'accompagner éventuellement dans le choix d'une œuvre. Cela permet à l'élève de valoriser sa culture d'origine, et lui facilite l'entrée dans la lecture. Cependant, bien avoir en tête que le jour de l'examen, le candidat doit présenter l'œuvre en version française et savoir s'y repérer.

À l'exception du recours à un dictionnaire bilingue, aucune autre adaptation n'est autorisée pour un élève allophone nouvellement arrivé lors de l'examen. Si l'étayage pédagogique est indispensable dans un premier temps pour permettre à l'élève de s'adapter à son nouveau contexte scolaire, sa suppression progressive au cours de l'année l'est tout autant pour l'habituer aux conditions réelles de passation.

Dans chaque académie, des formations et des ressources pédagogiques sont proposées à l'ensemble des enseignants sur les sites des CASNAV (centre académique pour la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs).

[L'annuaire des CASNAV](#) est disponible sur Eduscol.

